

LE MESSAGER SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air, Nantes

Téléphone **Léon BUERNE** chèques Post. 318
23.78 ASSUREUR
12, Avenue Félix-Faure — NANTES

INCENDIE - Ancienne Mutuelle du Calvados
dernier dividende 10 O/O

VIE - La MUTUELLE-VIE
dernier dividende 8 O/O

ACCIDENTS - Les Anciennes Mutuelles Accidents
Loi 1898 - Individuelles - Automobiles
Agric. - Gens de Maisons - Glaces, etc.



— TRAVAUX —
DE COMPTABILITÉ

Placement gratuit des Elèves par les soins de l'Association Amicale des Anciens Elèves

ECOLE PIGIER

NANTES - rue Crébillon, 6 et 8
— Téléphone 2.14 —

ENSEIGNEMENT RAPIDE & INDIVIDUEL - COMMERCE, COMPTABILITÉ
STENO-DACTYLO, LANGUES, etc. - COURS DE COUPE & DE COUTURE

HOMMES, JEUNES GENS DAMES, JEUNES FILLES
Inscriptions à toutes époques de l'année
Entrées et Salles spéciales
PROFESSEURS DAMES

Kermesse du Syndicat Féminin

Lire plus loin l'annonce de la KERMESSE
du Syndicat féminin qui aura lieu le
Dimanche 6 Juillet, Parc du Grand-
Loquidy, 52, boulevard Gabriel-Lauriol.

Réservez tous cet après-midi pour la
KERMESSE et amenez-y parents et
amis.

Union Régionale

des

Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

Siège, 6, rue de Bel-Air, Nantes

CONVOCATIIONS

Bureau de l'U. R. — Réunion ordinaire
le mercredi 2 juillet, à 19 heures, au siège,
6, rue de Bel-Air.

Commission de rédaction du journal. —
Réunion le mercredi 9 juillet, à 19 h., au
siège, 6, rue de Bel-Air.

Union Nantaise

DES

Syndicats de Travailleurs Chrétiens

6, rue de Bel-Air

PERMANENCE

La permanence est assurée tous les jours
au siège, 6, rue de Bel-Air : Le matin, de
8 à 9 heures, et de 11 h. 30 à 14 heures ;
le soir, de 17 à 18 h. 30.

Chaque soir, de 19 heures à 20 heures,
tous renseignements sont fournis par les
membres des bureaux des Syndicats.

Société de Secours Mutuels des Travailleurs Chrétiens

Siège, 6, rue de Bel-Air

CONVOCAION

Réunion du Bureau le mardi 1^{er} juillet,
à 20 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

COTISATIONS

Versement des Cotisations les 1^{er} et 2^e
dimanches, 6 et 13 juillet 1924, de 8 heures à
9 h. 30.

SERVICE D'ACHATS EN COMMUN

Le service d'achats est ouvert les mardis
et jeudis, de 14 heures à 19 h. 30 ; mer-
credis et vendredis, de 18 h. 30 à 19 h. 30 ;
le samedi matin, de 8 h. 30 à 11 heures ;
le soir, de 14 h. à 19 heures.

COOPERATION

Il y a lieu d'ajouter aux maisons qui
accordent l'escompte aux syndiqués, M.
Réthoré-Tessier, chaussures, rue de Feltre,
Nantes, qui fait 5 O/O.

J. Mercier, Chapellerie, 8, place du Pilon,
5 O/O.

Guilbaud, pharmacien, rue Bon-Secours,
10 O/O, sauf sur spécialités.

La Maison Familiale

Société d'Habitations à Bon marché, réunie
à l'Union régionale des Syndicats de
Travailleurs chrétiens. Siège social : 6,
rue de Bel-Air, Nantes.

Permanence par le secrétaire tous les
jours, de 16 à 19 heures.

Union Nantaise

DES

Syndicats de Travailleurs Chrétiens

6, rue de Bel-Air, Nantes

PROMENADE A SAINT-NAZAIRE ET MINDIN

Par suite de circonstances imprévues, la
promenade que nous avions projetée cette
année à Mindin et Saint-Nazaire pour le
dimanche 20 juillet n'aura pas lieu, mais
le projet n'est pas abandonné et nous le
reprénderons pour l'année prochaine.

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

5, Rue Cadet, Paris (9^e)

5^e Congrès Fédéral

Le Congrès annuel de la Confédération
a eu lieu au siège social, 5, rue Cadet, les
dimanche et lundi de la Pentecôte, 8 et
9 juin. Plusieurs Fédérations de métier se
sont réunies également à Paris le samedi
7 juin.

L'ordre du jour du Congrès a été le sui-
vant :

Dimanche 8 juin : 9 h. 30. — Rapport
moral, par Gaston TESSIER, Secrétaire

général; Rapport financier, par Roger MAU-
GARS, Trésorier; Fixation de la cotisation
pour l'année 1925; Election du Bureau con-
fédéral.

14 heures. — Déclaration au nom du Bu-
reau Confédéral, par Jules ZIRNHELD,
Président; Le Logement du Travailleur,
par Charlemagne BROUTIN, Secrétaire
général de l'Union du Nord.

Lundi 9 juin : 9 h. 30. — La Presse confé-
dérale, par Alfred MICHELIN, Vice-Prési-
dent du Bureau confédéral; La Formation,
par Mlle LAFEUILLE, Vice-Présidente du
Bureau confédéral.

14 heures. — Les Allocations familiales,
par Marcel POIMBCEUF, du Bureau confé-
déral; La Cherté de Vie, par Jules ZIR-
NHELD.

Compte Rendu du Congrès

SEANCE DU MATIN, 8 JUIN

Le Président du Bureau Confédéral, M.
Jules ZIRNHELD, ouvre la séance en sou-
haitant la bienvenue aux deux cents délé-
gués venus de tous les coins du Pays et en
leur annonçant la nomination de Gaston
Tessier au poste de Conseiller technique
des délégués gouvernementaux à la Com-
mission Internationale du Travail.

L'annonce de cette nomination soulève
des applaudissements nourris témoignant
ainsi à Gaston Tessier combien tous sont
heureux de voir reconnaître les services
qu'il a rendus à la cause des Travailleurs,
ce choix venant sanctionner la valeur que
chacun se plaît à reconnaître à notre ami.

Puis le Président donne la parole à Tes-
sier pour la lecture de son rapport moral.

Avant de le faire, notre Secrétaire Gé-
néral tient à nous annoncer qu'aux dernières
élections au Conseil Supérieur du Travail,
nous avons perdu 3 sièges. Au commerce
nos candidats sont réélus, mais malheureu-
sement dans le textile ils sont battus et
dans la Métallurgie, bien qu'il y ait ballot-
tages, nos candidats gardent peu de chance
de passer.

Passant ensuite à son rapport, notre ca-
marade constate avec plaisir que par suite
de la création de Commissions au sein du
bureau confédéral, le travail de ce dernier
a été amplifié et les résultats qui ont été
obtenus sont très importants; cette divi-
sion du travail permettant d'étudier de nom-
breux projets simultanément et la chose
bien mise au point, il ne convient plus que
de décider des modalités d'application.

Il déclare ensuite que s'inspirant d'un
vœu formel du Congrès 1923, le Bureau
Confédéral s'est efforcé de faire rentrer
dans les Unions Régionales et Fédérations
de Métiers d'Industrie les syndicats exis-
tants dans le ressort de ces Unions ou de
ces Fédérations et il insiste en démontrant
l'obligation pour chaque syndicat de se con-
former à ce vœu. De même qu'il demande

que des rapports plus que cordiaux s'éta-
blissent entre les Unions Régionales ou Dé-
partementales et actuellement le bureau
étudie quels pourront être ces rapports.
Est également à l'étude la création d'Asso-
ciations interprofessionnelles, quand dans
une ville ou une région le nombre de syn-
diqués de chaque profession n'est pas assez
élevé pour créer un syndicat, mais souligne
que ces Associations ne seront que tempo-
raires et que l'on devra s'efforcer de recruter
d'une façon active afin d'arriver au plus
tôt à la création de véritables syndicats.

Abordant le sujet de la propagande, il
fait remarquer que le Bureau Confédéral
avait jugé préférable de pousser cette pro-
pagande dans les régions déjà favorables
à notre action et où nos organisations pos-
sèdent des assises solides. Ainsi par
exemple, le Nord, le Sud-Est et la Pro-
vence ainsi que la Bretagne ont bénéficiés
des travaux de nos propagandistes et les
résultats obtenus sont venus récompenser
ces derniers de leurs efforts.

Dans le Nord et le Pas-de-Calais nous
avons touché les mineurs, dans ces milieux
où nos adversaires de la C. G. T. semblaient
les maîtres absolus, nous avons réussi à
pénétrer, et non seulement nous avons été
écoutés, mais encore nous avons trouvé
des concours qui se sont offerts et sur les-
quels il nous est permis de fonder de grands
espoirs.

De même, dans les Arsenaux de Lorient
et de Lyon, nous nous sommes introduits
et là encore nous devons réussir grâce aux
amis que nous nous sommes faits et qui
ne demandent qu'à se joindre à nous.

Nous avons enregistré l'admission de
l'Union Départementale de Meurthe-et-Mo-
selle qui s'est déjà adjoint certains syn-
dicats des Vosges, ainsi que la création d'une
Fédération des Ouvriers et Employés Mili-
taires pour les sièges de Lyon, Bourges et
Roanne. Ces nouvelles admissions portent
les effectifs de la Confédération à 14 Unions
Régionales et 8 Fédérations de Métiers, à
504 Syndicats plus les 221 groupements
Professionnels d'Alsace et de Lorraine.

Notre influence s'étendant sur 76 départe-
tements.

Notre ami Tessier nous informe qu'en ce
qui concerne la Confédération Internatio-
nale ce sera le camarade Zirnheld qui nous
en entretiendra, mais toutefois il tient à
nous dire que prétextant de l'urgence d'une
réponse, le Bureau de la Confédération In-
ternationale s'engagea à participer à l'exa-
men de l'accord du Comité des Experts en
ce qui concerne le Problème des Répara-
tions. Cette manœuvre, car il n'y a guère
d'autre qualificatif pouvant s'appliquer à
cela, fut déjouée par l'énergie de notre
ami Zirnheld qui protesta au nom du comi-
té national et de la Confédération Fran-
çaise.

Le rapporteur nous entretient ensuite
d'une question tout à fait importante, il
s'agit de la situation des Travailleurs
étrangers en France.

Par suite du bouleversement mondial
causé par la guerre et en raison des vides
creusés dans nos rangs, la main d'œuvre
étrangère s'est répandue chez nous et dans
nos pays frontières les étrangers de-
viennent de plus en plus nombreux. Il y
avait là un problème à envisager qui n'a
pas échappé au Bureau Confédéral et que
ce dernier cherche à résoudre.

La question mérite l'examen et un exa-
men attentif. Est-il de notre devoir de re-
pousser ces travailleurs syndicalistes mili-
tants dans leur pays, devons-nous les re-
jeter et les laisser ainsi passer aux organi-

Visitez à Nantes

les

Grands Magasins

DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS

et le MEILLEUR MARCHÉ

de TOUS les MAGASINS

Pour tous vos Achats en Tissus, Confections et Ameublement

ADRESSEZ-VOUS

A LA PREMIERE MAISON

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché

Georges GANUCHAUD & Fils

AU BON RESSEMELAGE

Place Sainte-Croix, NANTES

RIEN que de Solides Réparations

Livraison sous 2 jours

Le Magasin est ouvert en permanence de 7 h. 1/2 à 19 h.

REMISE 5% AUX SYNDIQUES

sations de la C. G. T. qui en a déjà décidé l'admission. Il est bien certain que ces travailleurs déjà syndiqués chez eux et ayant une formation telle, ne se résigneront pas à ne pas être inscrits à une organisation professionnelle quelconque, ce sera donc nous ou les Cégétistes qui les accueilleront. Il n'y a pas de milieu. Or, devant une telle situation, nous ne devons pas rester impassibles, mais tout au contraire nous devons envisager leur admission chez nous et à cet effet nous devons étudier un statut des étrangers, c'est ce que le bureau s'efforce de mettre au point. Il ne faut pas oublier que les travailleurs Polonais à Paris, Italiens à Marseille et Belges dans le Nord et au Nord de Paris forment déjà un nombre imposant et pour ces derniers une entente est déjà conclue entre les organisations syndicales Belges et Françaises sur le mode d'entrée des ouvriers belges dans nos syndicats.

Si nous ne négligeons pas les étrangers quel ne doit pas être notre souci d'améliorer le sort de nos nationaux et de poursuivre leur éducation syndicale, aussi le Bureau Confédéral examine la création de journées sociales et d'études afin de pousser la formation de nos syndiqués : formation que nous devons faire uniforme si nous voulons créer un même état d'esprit entre tous nos adhérents.

Nous devons faire sur le plan syndical ce que fait l'Association Catholique de la Jeunesse Française sur le sien — nous devons montrer et démontrer aux nôtres l'utilité et la nécessité du syndicat. L'exemple de l'Association Catholique est là pour nous encourager et profitant de la coïncidence de son Congrès à Strasbourg et du nôtre, nous lui adressons nos félicitations à cette occasion.

Notre but s'il doit être formateur, doit être aussi de nous élever moralement, nous devons développer en nous et autour de nous l'amour du travail et former une conscience professionnelle et de cette conscience nous devons en montrer les devoirs si nous voulons obtenir la reconnaissance de nos droits.

Notre ami Tessier nous prouve aussi que tous ces efforts ne seront pas vains et qu'au point de vue moral nous devons réussir comme sur le terrain professionnel, où les succès obtenus par nos cours professionnels témoignent d'une façon indiscutable de la valeur de notre enseignement et il nous cite des résultats vraiment surprenants de nos candidats reçus nombreux et dans les premiers aux examens qu'ils ont subis.

Passant à l'action professionnelle proprement dite, le rapporteur nous signale que là aussi nous avons remporté des succès encourageants. Relèvement des salaires et obtention de l'indemnité de vie chère dans le Nord (Lille, Roubaix, Tourcoing), en Franche-Comté, à Cherbourg dans la Métallurgie, à Fougères chez les Verriers, à Brest où à l'arsenal nous obtenons un relèvement de salaire se montant à 80 0/0 et une indemnité de vie chère.

L'établissement de commissions mixtes pour l'établissement de barèmes de salaires a également donné des résultats appréciables dans l'Isère (soierie), dans la Vienne, à Paris dans la couture.

Malheureusement tous les conflits ne peuvent se résoudre pacifiquement et bien souvent quant tout l'impossible a été tenté pour la conciliation sans résultat, il faut se résigner à la grève. Ainsi à Halluin, dans le Nord, un groupe patronal a obligé un de ses adhérents à renvoyer de ses usines les délégués ouvriers. Toute conciliation étant devenue impossible, la grève fut décidée. Une délégation des nôtres ayant été trouver l'industriel lui exposa que lui, catholique, ne pouvait se prêter à cette manœuvre consistant à priver de leur gagne-pain des ouvriers uniquement cou-

pables de défendre les intérêts de leurs semblables. Le patron se rangea très honnêtement à leur façon de voir et se retira du groupement afin de réintégrer ces délégués d'usine. Il convient de signaler tout particulièrement ce geste, car en le faisant, ce patron perdait 144.000 francs qu'il était obligé d'abandonner au groupement patronal.

Dans les grèves de Saint-Etienne qui durent se terminer malheureusement par l'acceptation pure et simple de la situation antérieure, nos amis prirent une part très active et malgré leurs nombreuses démarches pour tâcher d'entrer en rapports avec les patrons, ils ne purent y réussir. Néanmoins comme nos syndiqués s'étaient très avancés pour la défense des intérêts communs ils furent particulièrement visés et sur 7 délégués révoqués, il y eut 5 des nôtres. Ceci, tout à leur honneur certes, montre cependant quel danger courent ceux qui veulent bien se charger de défendre les intérêts communs. Toutefois ces renvois et l'action exercée par les nôtres durant la grève ont provoqués un revirement dans ces milieux ouvriers de Saint-Etienne et actuellement nos syndiqués qui autrefois étaient salués de sarcasmes sont accueillis avec déférence.

Pour ce qui concerne les réformes législatives, nous avons obtenu le dépôt d'une loi étendant les moyens des Conseils Prud'hommes ainsi que la reconnaissance absolue du repos hebdomadaire.

Les Assurances Sociales nous causent certaines inquiétudes, car les projets d'économie du gouvernement nous fait craindre que le vote de cette loi ne soit repoussé sine die.

Si nous avons obtenu les réformes de certaines lois, nous avons exigé l'application de celles en vigueur, c'est ainsi que l'activité des syndicats a obtenu une meilleure application du repos hebdomadaire et l'établissement de commissions paritaires, de même que des solutions juridiques sont venues également sanctionner les démarches de nos syndicats ; c'est ainsi que nos amis de Cherbourg ont obtenu du Conseil d'Etat un arrêt favorable au sujet des dimanches, veille de fête locale. De la Cour de Cassation, la Confédération a obtenu que soit reconnu le bon droit et la correction des ouvriers verriers de Laignelet à Fougères, lors des dernières grèves.

Nous avons pris, également, notre bonne place dans les élections aux Conseils prud'hommes où nos gains sont environ de 15 sièges dans toute la France. Au Conseil supérieur du travail, si nous avons vu disparaître nos amis dans le Textile et la Métallurgie, nous voyons passer nos candidats dans le vêtement et le commerce, et espérons faire mieux dans 3 ans, car cette année, sans tambours ni trompettes, ces élections ont été décidées tout d'un coup, ce qui a paru profiter singulièrement à nos adversaires ; de plus nous avons la preuve certaine de falsifications, des effectifs réels adverses, ne permettant pas les résultats obtenus.

La participation aux bénéfices n'a pas encore aboutie, cette question n'étant pas encore au point.

Enfin Tessier termine en soumettant au Congrès les vœux suivants qu'il serait heureux de voir ratifier par l'assemblée.

1° Que nos organisations confédérales assurent la publicité dans une large mesure, à notre enquête sur la recherche d'un moyen pratique de propagande ;

2° Que les relations entre organisations confédérales et les Unions départementales ou Associations professionnelles soient plus régulières et intensifiées ;

3° Que l'affiliation des étrangers et leur admission soit poursuivie avec méthode et prudence ;

4° Que les Associations intercorporatives aboutissent le plus vite possible à la création des Syndicats ;

5° Que ces Associations soient constituées sur des bases de territoire départe-

mental assez larges de manière à s'adjuger le plus possible d'adhérents dans chaque localité ;

6° Que tous les Syndicats adhèrent dans la mesure du possible à la caisse de défense professionnelle.

Ces vœux sont ensuite adoptés par le Congrès, et le Bureau confédéral est chargé d'en étudier l'application.

C'est ensuite au trésorier Roger Murgars que Zirnheld donne la parole. Avec la précision d'un marteau pilon et la vitesse d'un express, notre trésorier nous donne lecture du bilan de 1923, de l'état prévu de la caisse en 1924 et de ses prévisions pour 1925.

SEANCE DU SOIR 8 JUIN

Après le banquet, à l'heure des discours, Zirnheld nous annonce que le camarade Broutain venait de recevoir le prix Breliaz et que Verdin, le précurseur syndicaliste, venait d'être fait chevalier de saint-Grégoire, ensuite nous reprenons nos places dans la salle du Congrès.

Le président du bureau confédéral ouvre la séance en lisant la déclaration de ce bureau.

Dans une péroraison très applaudie, il démontra que notre but était l'amélioration du sort des travailleurs dans l'ordre social. Rejetant l'esprit de l'école libérale qui faisait de l'employé et de l'ouvrier un marchandise, il montra que désormais nous faudrait notre place légitime et la reconnaissance de la valeur du travailleur. Si nous ne sommes pas des révolutionnaires, dont nous réproprions les théories et les actes, nous exigeons que nos droits soient reconnus puisque nous remplissons nos devoirs et voulons cesser d'être maintenus en état d'infériorité. Nous voulons également que soit affirmée la priorité du père de famille sur le célibataire.

Il indique les justes revendications que nous prétendons voir accepter telles que les allocations familiales, une plus complète application de la loi de 8 heures et surtout le vote par les Chambres des assurances sociales. Il reconnaît que ces assurances grèveront lourdement les charges de la production tout au moins pour les premières années, car par la suite, afin de pallier à ces dépenses extraordinaires les industriels se verront dans l'obligation de modifier leur outillage en l'améliorant afin de réduire leurs prix de revient ; ces industriels obtiendront ainsi un meilleur rendement, ce qui leur permettra de faire face aux nouvelles obligations.

Si l'application des nouvelles lois, mentionnées ci-dessus, réduisant certains bénéfices, elles amélioreront le sort des travailleurs, car après tout nous pouvons avouer que dans certains cas la justice n'est guère pratiquée et que le bénéfice du travail va trop souvent aux mêmes. Il nous faut imposer une justice sociale et cette justice ne s'établira que par l'équilibre des forces. Nous sommes le nombre, mais nous sommes aussi sans cohésion. Il nous faut nous organiser pour que, lorsque nous demanderons des revendications basées sur l'équité, elles ne soient pas rejetées sans le moindre désir d'examen. Il faut donc viser à l'établissement de représentation professionnelle où seront débattues les idées inspirées des réalités et non d'utopies comme nous le voyons actuellement.

Nous devons nous attaquer aux injustices dont la vie frappe les travailleurs sans chercher à atteindre un rêve qui ne peut être réalisé et dont cette réalisation amènerait un bouleversement de l'ordre social. Cet ordre nous devons le défendre en nous maintenant dans nos devoirs de chrétiens, car il faut éviter la catastrophe qui nous guette et dont l'avènement serait pire pour le travailleur honnête que la situation actuelle.

Néanmoins tout en respectant ce qui est respectable, notre devoir est aussi de rechercher les moyens de nous défendre,

notre premier but est de combattre la vie chère par :

1° L'élévation de conscience professionnelle des travailleurs ;

2° Par la recherche de meilleures méthodes de travail en collaboration avec les organisations patronales ;

3° Par l'amélioration de l'outillage, la production augmentant le prix de revient diminuera ;

4° Par la poursuite des mercantis que l'on doit traquer sans merci jusqu'à ce qu'on les ait fait rendre gorge.

Voilà, conclut Zirnheld, quels sont nos buts et vers quoi doivent tendre nos efforts, en un mot l'amélioration du sort du salarié dans le maintien inébranlable de la paix sociale.

Puis notre ami Broutin a la parole pour nous entretenir du logement du travailleur.

Il divise son travail en 3 parties :

1° Importance du logement ;

2° Crise du logement ;

3° Remèdes à y apporter.

Prenant sa première proposition, il nous démontre que les difficultés de se loger sont les causes premières de la dénatalité. Comment peut-on envisager la mise au monde de pauvres petits bébés quand les parents sont réduits à vivre séquestrés dans une petite pièce sans air et sans soleil, qui, bien souvent, n'est éclairée que par un méchant vasistas, voir même un imposte ? Comment, dans ces conditions, concevoir que les enfants puissent être condamnés à vivre dans une pareille atmosphère ? Et même si négligeant cela, les parents remplissent d'enfants cette prison, jugez de la promiscuité dangereuse qui se produit, et l'on s'étonnera après que la moralité est étranglée dans de pareils lieux.

Et ces situations se répètent à mille exemples.

Déjà, avant la guerre, les logements insalubres où les familles ouvrières s'entassaient pêle-mêle, étaient nombreux, mais que dire depuis la guerre, où l'invasion des barbares a refoulé une partie de la population des pays envahis. Il a fallu loger ces malheureux durant les hostilités, puis celles-ci terminées, il a fallu reconstruire, mais encore là, l'appauvrissement du budget et des scandales malheureusement trop certains ont retardés ces reconstructions et tous les réfugiés n'ont pu regagner leur pays parce qu'ils n'ont pas un toit où s'abriter, ce surcroît de population dans le reste de la France où déjà les immeubles n'étaient pas assez nombreux pour abriter la population indigène, ce surcroît n'a fait qu'aggraver le mal.

Ce deuxième point exposé, Broutin passe aux remèdes possibles et alors une discussion très intéressante s'engage entre différents délégués au Congrès qui se sont occupés spécialement de cette question.

Comme toujours, il ressort de ce débat que les maisons à bon marché devant être exonérées de tout impôt, ne sont pas édifiaables si l'on se tient à l'esprit de la loi. Une telle maison ne doit pas dépasser tel chiffre, mais il est imposé de la construire en tels et tels matériaux qui, employés, doivent faire monter la maison au double du prix autorisé. A Paris, nos amis se sont vu refuser l'autorisation de construire, sous les bénéfices de la loi du 5 décembre 1922, régissant les habitations à bon marché parce qu'ils ne se conformaient pas à la stipulation des matériaux à employer. Aussi proposent-ils que soit votée par les Chambres la reconnaissance des Associa-

SPORTS
10 % aux Syndiqués
(sauf sur articles Tennis)
NANTES-SPORTS
10, rue de l'Écluse, 10
JEUXX

Pour vos Achats

Vins de Table - Vins fins et Liqueurs

ADRESSEZ-VOUS A LA MAISON

THÉOPHILE GUILLON

où vous trouverez le plus grand choix
DEMANDEZ et aux meilleures conditions

La "FINE-BRETAGNE"

La meilleure des Eaux-de-Vie de Vin

Téléphone 8.97

Pour les Syndiqués, remettre les Commandes, 6, rue de Bel-Air

GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits - Produits les plus purs

Réduction 5 %, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPECIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES
15, rue du Calvaire

La plus importante organisation française spécialisée dans le tissu

MAISONS DE VENTE A PARIS (place Saint-Philippe-du-Roule) ET DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

tions fondées par les futurs propriétaires d'habitations à bon marché au même titre que les Sociétés.

Le délégué d'Halluin (Nord, nous expose les résultats obtenus par son Syndicat qui a pu grouper par prêts consentis par les amis, une somme de 300.000 fr., qui a permise la construction de maisons de 24.000 fr., comprenant 3 pièces en bas, 3 pièces en haut, le propriétaire versant 2.000 fr. à la commande, 2.000 fr. à la construction et le reste suivant annuités.

Ces maisons comprennent 75 mètres carrés de construction et 75 mètres de jardin. Voilà ce que peut faire l'initiative privée dans un pays où l'esprit syndical a atteint la grande masse des travailleurs. Voilà les résultats magnifiques que peut donner l'entraide.

A Reims, à Fougères, à Nantes, et un peu partout les initiatives de nos organisations permettent la construction d'habitations à bon marché. Mais c'est surtout dans le Nord que l'activité est la plus grande à ce sujet. Il faut dire que nos Syndicats se trouvent dans une situation particulière, certains groupements patronnaux achètent ces immeubles destinés à la population ouvrière et tiennent ainsi à leur merci les ouvriers : travaille chez moi à mes conditions où je te donne ton congé à toi et à toute ta famille, voilà l'état d'esprit de certains gros capitalistes et pour parer à ce danger d'abrogation de la liberté, nos amis doivent se défendre en construisant.

SEANCE DU MATIN 9 JUIN

La deuxième journée du Congrès, sous la présidence de Guérin, de Lyon, fut consacrée au rapport de Michelin, vice-président du Bureau confédéral, sur la Presse confédérale et à la formation par Mlle Lafeuille, vice-présidente du Bureau confédéral.

Notre secrétaire général se chargea de la lecture du rapport de Michelin, empêché de le faire lui-même, étant retenu ailleurs.

Une enquête ayant été faite parmi nos journaux syndicalistes pour mettre au point la valeur réelle de cette presse, 21 journaux sur 22 ont répondu à l'appel, ce qui représente un tirage de 80.000 exemplaires, en réalité de 65.000 déduction faite des journaux d'Alsace-Lorraine.

Le rapporteur fait ressortir la nécessité de tenter l'unification de la Presse Confédérale. Il existe un organe officieux *La Vie Sociale*, mais ce n'est pas suffisant. Pour porter amélioration à cet état de chose, on pourrait envisager la création d'un organe unique, mais cette proposition, qui a déjà été faite, a rencontré une opposition presque unanime qui l'a fait rejeter définitivement.

Un moyen qui semble plus accessible, et convenir à tout le monde, c'est la communication faite par la Commission du Bureau confédéral aux journaux des Syndicats et d'Unions départementales d'articles à insérer dans ces journaux.

Nous devons de plus tâcher d'obtenir des journaux locaux que nos communiqués y soient insérés et tenter d'y faire paraître nos articles de doctrine ou de documentation. De même devons-nous agir dans la presse amie. Il est certain que tout cela nécessiterait un travail important et qu'il serait indispensable de créer un secrétaire de presse en rapports suivis avec le Bureau confédéral.

Ce secrétaire de presse serait chargé avec la Commission de Presse de centraliser à Paris les articles qui seraient demandés aux secrétaires régionaux tels Guérin, de Lyon, et Broutin, du Nord. Une discussion s'élève à ce sujet pour savoir si ces articles seront censurés et dans l'affirmative il est demandé qu'ils ne soient pas mutilés par la censure sans qu'il en ait été fait part à l'auteur. Ceci afin d'éviter que la pensée ne soit complètement déformée comme cela se produit souvent

par la suppression de passages entiers. Zirnheld propose alors pour que cela se fasse ainsi sans que la parution des articles subisse un trop grand retard, que les sujets soient imposés, mais il demande formellement que le Congrès émette le vœu que la Commission de Presse du Bureau confédéral puisse compter sur la collaboration efficace des organisations syndicales, sans cela, ajoute-t-il, rien n'est possible dans cet ordre d'idée et la tâche deviendrait trop dure pour les membres de cette Commission. Le Congrès adoptera ce vœu en fin de séance.

Il est ensuite question de savoir si les articles communiqués par la Commission devront être obligatoirement insérés par les journaux ou si la faculté en sera laissée à ces organes. Zirnheld expose alors que ces articles seront de trois ordres :

- 1° Articles de directives ;
- 2° Articles intéressants ;
- 3° Articles de documentation.

Pour les 2° et 3° points il peut être laissé à l'initiative de la direction du Journal de les accueillir ou de les rejeter, mais quant aux premiers il sera obligatoire de les insérer.

Si nous voulons arriver à avoir une formation unique, et nous ne serons forts qu'à cette condition, il nous faut faire paraître des articles de directives et de formation uniques de façon à ce que le même effort ne produise partout à la fois et que l'orientation des esprits se fasse dans le même sens, à la même époque. Notre effort doit être groupé et non dispersé ce n'est que quand nous aurons coordonné toutes nos forces que notre puissance pourra se manifester efficacement.

La parole est ensuite donnée à Mlle Lafeuille pour la lecture de son rapport sur la formation.

Nous devons surtout nous consacrer à la formation d'une élite, dit-elle, mais en donnant une attention particulière à la masse. Cette élite nous devons aller la chercher dans les œuvres où nous la trouverons, notre recrutement doit se faire dans les milieux catholiques, car là se trouve déjà la formation morale qui doit servir de base à notre formation sociale et syndicale. Nous ne devons pas oublier que le catholicisme a été le premier pas fait vers la libération du travail et que sa portée sociale est immense. Attachons-nous donc à découvrir les valeurs qui existent dans ces milieux et quand nous les aurons découvertes, examinons bien les moyens que nous devons employer pour en obtenir la meilleure utilisation. Ceci est affaire de doigté et de psychologie et ne se peut décider qu'en face du sujet.

Elle aborde ensuite les deux méthodes de formation : la formation personnelle ou la formation enseignante. Sans nier les avantages de la formation personnelle, elle craint à juste titre que cette formation, par les livres, ne soit pour la plupart du temps, que superficielle et elle préfère la formation par l'enseignement qui consiste surtout en l'exposition des résultats obtenus dans la pratique et par la pratique elle-même, de sorte que les choses enseignées frappent davantage par leur matérialité si l'on peut dire.

Mlle Lafeuille insiste sur la nécessité de la formation qui n'échappe à personne, mais que l'on semble oublier trop souvent et pourtant si nous rencontrons tant de résistance dans les milieux qui devraient nous être ouverts, c'est bien du manque de formation que cela provient, si elle était plus complète, nous arriverions plus facilement à témoigner de la vérité, mais on se néglige et surtout on néglige d'instruire et l'on n'est plus à la hauteur de sa tâche.

Quant à la réalisation de notre pénétration dans les milieux catholiques, certains de nos amis en montrent les difficultés, car le clergé, dans beaucoup d'endroits, nous est encore hostile — pourtant une détente semble se manifester et des résultats magnifiques viennent maintenant couronner nos efforts dans certaines régions comme le Nord et même à Nantes, où le clergé nous devient favorable.

De ces discussions il ressort nettement que notre influence s'étend d'une façon encourageante et que les plus belles espérances nous sont permises. Nos premières années ont été très dures, nous semions et maintenant le blé lève, nous sommes connus ou plutôt nous commençons à nous faire connaître, l'on sait que nous ne cher-

chons pas à renverser la Société, mais tout au contraire que nous sommes un rempart dressé contre le chambardement social et que sans renoncer à nos droits, nous sommes les adversaires déclarés d'une mystique dangereuse.

(A suivre)

Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie

Siège, 6, rue de Bel-Air, Nantes

Convocation

La réunion mensuelle du Conseil syndical aura lieu le vendredi 4 juillet, à 20 h., au siège, 6, rue de Bel-Air.

Permanences

Les permanences suivantes sont assurées tous les lundis et vendredis, de 19 h. à 20 h., au siège, 6, rue de Bel-Air :

Recrutement : Par M. Foulon, secrétaire ;

Placement : Par M. Gustave Pressensé, président ;

Cotisation et Coopération : Par M. Buerne, trésorier.

Assemblée Générale

La réunion générale du Syndicat aura lieu le Mardi 8 juillet à 20 heures, au Siège, 6, rue de Bel-Air.

Il y sera rendu compte des derniers Congrès Fédéral et Confédéral, ainsi que des résultats obtenus au point de vue action professionnelle depuis la dernière réunion générale.

Nous espérons que tous feront un petit effort pour assister à cette réunion.

Tous ceux en retard de leurs cotisations pourront profiter de cette réunion pour se mettre à jour de leurs cotisations.

Conseil du 12 Mai 1924

Après la récitation de la prière, M. Pressensé ouvre la séance à laquelle assistent MM. Blanchet, Diet, Buerne, Antoine, Ricordel, Guigand, Oger et Pippelier. Excusés MM. Foulon et Boucoskist.

Il est décidé, sur proposition de notre ami Ricordel, que nos communiqués seront envoyés à toute la Presse locale.

Relativement au Congrès Confédéral qui se tiendra à Paris les 8 et 9 juin, il est donné pleins pouvoirs aux délégués, MM. Antoine et Duhamel, pour voter les augmentations de cotisations demandées par la Confédération en raison de la situation que cette dernière a exposée ; quant au projet de création d'un journal unique pour toute la Confédération, le Conseil le rejette et charge ses délégués d'agir en ce sens à Paris.

En ce qui concerne l'Action Professionnelle, M. Pressensé nous entretient de la création prochaine d'un nouveau syndicat et nous met au courant de toutes ses démarches faites en vue d'obtenir l'établissement de la semaine anglaise dans la Mercerie et les Tissus en gros. Cet établissement, dû uniquement à notre initiative, sur la demande de nos camarades de la Mercerie et Tissus en gros, n'a rencontré d'opposition violente que de la part d'une seule maison, mais cette dernière se trouvera contrainte de l'accorder, car une réunion mixte va avoir lieu, à laquelle prendront part les délégués patronaux et employés de nos syndicats ainsi que de la Bourse du Travail et à la suite de cette réunion, une demande sera faite par l'Inspection du Travail pour qu'un décret d'Administration publique sanctionne l'accord intervenu entre les différentes parties.

Après échanges de vues sur les questions de détail, la séance est levée à 22 heures.

FAMILLE SYNDICALE

MARIAGE

Le mardi 3 juin, à 11 heures, en l'Eglise de Notre-Dame de Bon-Port, a été célébré le mariage de M. Emile Sourisse avec Mlle Marie-Joséphine Espenon.

Nos meilleurs vœux aux jeunes époux.

Toutes Applications de l'Electricité

ANCIENNE MAISON MAILLARD

Armand TOUVERON

SUCESSEUR

15, Rue des Arts (actuellement rue Jean-Jaurès)

Téléphone 23.90

Lumière - Force - Sonnerie - Téléphone

Grand choix de Lustrerie

Remise 50/0 aux membres des Syndicats sur présentation de leur Carte.

Section des Dames

Syndicat des Dames employées du Commerce et de l'Industrie

18, rue Talensac. Téléphone : 19.55

VIE SYNDICALE

Chères amies syndiquées,

Voilà encore une année syndicale qui finit. Après l'assiduité des réunions, les efforts faits de part et d'autre pour la bonne marche générale du syndicat, les derniers pour notre kermesse, après une année de travail, nous allons avoir la joie, joie permise et bénie, comme il nous a été si bien dit, du repos. Nous allons partir en vacances. Ah ! le mot magique qui met de la gaieté dans tous les yeux, du plaisir dans tous les cœurs. A l'avance on voit là-bas peut-être, la maisonnette toute blanche dans la verdure avec alentour les prairies ombreuses où il fera bon se reposer, ou la grande maison calme au bord de la mer où l'on sera si bien, loin du mouvement de la ville, de la foule, de la poussière. Et la plage où il fait si bon, et où le vent du large fait tant de bien, et vous refait si jolie mine. Partez donc, chères syndiquées, passez de bonnes vacances. Mais dans votre plaisir ayez un bon souvenir fidèle pour votre syndicat, pensez à ce qu'a été cette année, à ce qui a été dit et fait, pensez aussi à tout ce qui peut être accompli et doit l'être et promettez-vous, pour l'an prochain, d'apporter votre aide dans la mesure où vous le pourrez. Les merveilles que l'on peut produire toutes ensemble, chacune apportant sa part, même petite...
Donc, reposez-vous, souvenez-vous, promettez-vous, et puis revenez-nous. Après la gaieté du départ en vacances, quelle joie de se retrouver.

Bonnes vacances !

La Secrétaire,
M. S.

Avis très important

COTISATIONS

Nous voici au début du 2° semestre de l'année. Que celles d'entre nous qui n'ont pas encore versé leur cotisation le fasse sans plus attendre. Que celles qui ont payé leurs six premiers mois, réglent à présent les six derniers mois. Ainsi la trésorière pourra mettre ses comptes à jour, ce qui est pour elle, soyez en sûres, une grande responsabilité. Vous lui donnerez donc la tranquillité de sa tâche bien au point et vous-mêmes, partirez en vacances dégagées de toute obligation, sans préoccupation.

On acquitte sa cotisation à la permanence aux heures habituelles d'ouverture.

PLACEMENT

Nous rappelons à toutes nos syndiquées notre service de Placement, dont le but est de procurer des places à celles d'entre nous qui seraient sans situation ou d'en trouver de plus intéressantes à celles qui ne pourraient se contenter de celles qu'elles occupent.

S'adresser à la Permanence aux heures habituelles.

Faites connaître autour de vous notre service de Placement.

Compte Rendu du Cercle d'Études

du 9 Mars 1924

En raison de l'importance des comptes rendus du Congrès Régional il n'avait pas été possible de donner le résumé de nos derniers cercles d'études. Nous reproduisons brièvement ci-dessous celui du 9 mars, dont le sujet était : « L'Éducation et l'Orientation professionnelle ». M. Mathorel, conseiller municipal, avait accepté de présider la réunion. Il provoqua à l'étude faite par Mlle Croué une discussion très intéressante.

L'éducation envisagée quant au but, au résultat général ou particulier qu'elle doit atteindre se partage en deux sortes :

CHAUSSURES LEGENDRE

20, Rue Contrescarpe - NANTES

Le plus grand Choix
La meilleure Qualité
Luxe et Classique

REMISE A MM. LES MEMBRES DU SYNDICAT CHRÉTIEN

1° L'éducation générale et essentielle qui forme l'homme avant tout l'initie de loin à toutes choses, développe en lui et élève les facultés générales de sa nature.

2° L'éducation spéciale et professionnelle qui forme le citoyen le prépare à servir sa patrie dans telle ou telle profession à devenir utile à ses semblables.

Ces deux genres d'éducation sont d'une égale importance ; négliger l'une au profit de l'autre se serait les affaiblir et souvent les ruiner toutes deux à la fois.

L'œuvre de l'éducation humaine est une œuvre simple, mais multiple dans la féconde puissance de son unité.

Ces diverses éducations ne doivent tendre qu'à un seul et même résultat qui est de rendre chaque homme apte à sa vocation et qu'à un seul but, celui de mettre chaque homme à sa place.

L'orientation professionnelle a pour but, de guider les intéressés dans le choix d'une carrière. Ce choix d'un métier est affaire d'importance. Le pays et la société ont intérêt à voir chaque artisan prendre la place pour laquelle il est fait. C'est dans un métier bien adopté que chaque homme produit le maximum de son rendement, c'est à dire qu'il crée le plus de richesse et de bien-être, c'est dans son métier et pour cette raison qu'il y est adapté par son tempérament et sa culture et son goût que l'homme éprouve le plus de satisfaction et de contentement.

Un directeur de jeunes au milieu de la cour où les enfants prenaient leurs ébats se demandait :

« Ces enfants seront des hommes : quels hommes ! »

» Ces apprentis seront des ouvriers : quels ouvriers ! »

La réponse dépend pour une bonne part, de la qualité d'observation vocationnelle qui sera appliquée dans l'entourage de l'enfant et l'orientation professionnelle ainsi pratiquée peut devenir un facteur important de la paix sociale d'un heureux développement de la prospérité nationale.

Promenade Syndicale

Dimanche 18 mai 1924

Notre promenade syndicale de cette année fut à Clisson. Il faut le cœur et la mémoire pour rendre les étapes de cette belle journée.

Tout d'abord l'enthousiasme du départ matinal ; à la gare, quel épanouissement des visages ; quels sourires en se retrouvant par ce clair matin de mai ! Puis, voici l'arrivée à la frontière du pays poitevin et du pays breton ; quelques minutes de marche à travers la cité des ducs et nous arrivons à la chapelle de N.-D. de Toutes-Joies où M. le Chanoine Ménard, venu tout exprès de Nantes pour nous, célèbre la messe. A l'évangile, dans une charmante allocution, il nous conta l'histoire de cette chapelle et de celles qui la précédèrent sous le vocable de N.-D. de Toutes-Joies. Il nous parla de la joie, cette joie permise, voulue et bénie par Dieu, cette joie nécessaire après les jours de travail, cette joie sainte de repos mérité telle que nous allions la goûter durant cette journée. Après la Messe, ce fut l'acheminement à travers les sentiers ombreux et sauvages du Moulin-Neuf ; la visite aux ruines de la demeure du Connétable Ollivier de Clisson. Avec un point d'humour, notre guide nous conta les souvenirs de ce vieux château, depuis l'arbre des Vendéens, jusqu'à la sombre prison de Jean V.

Enfin, voici le déjeuner réclamé par tous les estomacs ; le grand air ayant fortement excité les appétits. Ce fut loin d'être un repas silencieux ! La note dominante fut une grande animation. Suivant l'usage, les toasts clôturèrent. La Section Saint-Pierre et la Section Chantenay furent à l'honneur et notre chère Présidente sut, comme toujours, nous dire les mots qui encouragent et rapprochent les cœurs.

L'après-midi fut toute de calme et de repos dans une verte prairie avec la Sèvre sous nos yeux. Chacune exécuta simplement son monologue ou sa chanson et l'heure du goûter fut vite arrivée.

Une visite aux églises de Clisson termina cette heureuse journée. Pouvions-nous mieux finir ! et il n'est pas jusqu'au retour un peu précipité à la gare qui ajouta encore un charme au voyage.

CRÉDIT NANTAIS

ANC^{te} M^{re} JULES ROUSSELOT & C^{ie}
Société Anonyme au Capital de 20.000.000 de Francs
Rue Lafayette, 18 - NANTES

TÉLÉPHONE : 5.07 - 16.86 - 21.00
SUCCURSALES : QUIMPER, BREST, LORIENT
BUREAUX :
CARHAIX, CHATEAULIN, CONCARNEAU, DOUARNENEZ,
PONT-L'ABBÉ, QUIMPERLÉ, SAINT-POL-DE-LÉON
Compte Postal : NANTES N° 200 - Adr. Télégr. : CRÉDINANTAIS NANTES
Registre du Commerce : NANTES n° 129 B

Le Crédit Nantais fait toutes les Opérations de Banque

Aussi, mes chères amis, je vous dis : à l'année prochaine.

Un bon merci encore à l'organisatrice en chef, Mademoiselle Nicol.

R. C.
Secrétaire adjointe.

La Kermesse

Quand vous dépliez votre Messenger et que vous lirez cela vous pourrez sans peine compter les jours qui vous séparent de la Kermesse, car il n'y en aura plus beaucoup... C'est en effet le Dimanche 6 juillet qu'elle aura lieu. Et qu'elle s'annonce jolie, charmante ! C'était une trouvaille que l'idée de reconstituer dans notre Kermesse « Une foire au XVIII^e siècle » et ce sera une merveille de le réaliser.

Eh bien ! la merveille est en très bonne voie de réalisation et je peux dire presque au point.

Imaginez dans ce décor de rêve qu'est le Loquidy, de coquettes petites boutiques de l'époque ; on y fera de bon commerce, parce qu'elles vous seront offertes par les plus gracieuses vendeuses qui soient et qu'elles aussi seront tout à fait XVIII^e siècle, avec leurs robes à paniers et leurs fichus de dentelle.

La lingerie, la librairie, les jouets, les fleurs sont assortis aussi bien que nos grands magasins ! Donc, préparez vos listes d'achats et faites les faire à vos parents et à vos amis.

Et puis, dites à tous que nous aurons des attractions incomparables. Ecoutez plutôt : A notre théâtre nous aurons Francine Vasse et sa compagnie dans deux bijoux de pièces. Dans chacune Madame Vasse tiendra elle-même le principal rôle. D'avance, nous pouvons dire qu'il manquera de la place. Avis aux amateurs, prenez vos billets dès l'ouverture de la Kermesse. Au théâtre comique nous aurons « Les As » les plus réputés de l'Amicale Saint-Pierre. Et en place de notre noce bretonne de l'an passé, nous aurons, cette année, de délicieux petits couples de marquis et marquises qui nous danseront le ballet de Lulli. Ne manquez rien, vous auriez trop de regrets. Et entre temps, voyez tous nos jeux : celui de la ficelle, celui des anneaux, le massacre des pierrots vivants ! un de nos clous... et tous les autres. Et pour vous reconforter, un buffet digne de Lucullus ! Pour vous désaltérer, un café orchestre très XVIII^e siècle. Et, pour clôturer cette énumération, la Grande Tombola, dont les billets à 0 fr. 25, vous donneront droit à une foule immense de choses, et ceux à 0 fr. 50 à un ravissant fauteuil XVIII^e siècle, ou à un authentique service chinois.

A présent, votre journal en mains, annoncez autour de vous cette Kermesse extraordinaire et venez nombreux, nombreux... Ayez l'assurance de la plus agréable après-midi possible.

La Kermesse « Une foire au XVIII^e siècle » aura lieu le Dimanche 6 juillet, dans le parc du Grand Loquidy, 52, Boulevard Gabriel-Lauriol.

Ouverture des portes à 2 heures.
Entrée : Grandes personnes, 0 fr. 50 ; enfants, 0 fr. 25 jusqu'à 7 ans.

Commission de Vacances

Nous avons le plaisir de mettre à la disposition de nos syndiqués les maisons de vacances désignées ci-dessous à ces conditions spéciales :

Saint-Jean-de-Monts : 9 francs par jour.
Pornichet : 7 francs par jour pour juillet et Septembre, 8 francs en août.
Vannes : 7 francs par jour ; pour 15 jours, 95 francs ; pour un mois, 150 francs.
Pontchâteau : 8 francs par jour.
Se faire inscrire à la Permanence.

H. LANGLOIS

Fabricant - Bijoutier - Joaillier

19, Rue de la Marne - NANTES
HORLOGERIE - ORFÈVRE

REMISE 10% AUX MEMBRES DU SYNDICAT

LIBRAIRIE-PAPETERIE
Impressions en tous Genres

M. GOUTHIERRE

Place Saint-Clair - NANTES

Remise 5% aux Syndiqués - Polycopie M. R. G. - Circulaires

FAMILLE SYNDICALE

MARIAGES

24 mai : Mlle Jeanne Poulain et M. Armand Gautier.

31 mai : Mlle Suzanne Guillet et M. Pierre Grignon.

2 juin : Mlle Marie Parageaud et M. Ferdinand Rousseau.

Que nos chères compagnes soient assurées de notre bonne amitié et de nos meilleurs vœux de bonheur.

NECROLOGIE

Mme Naze et Mlle Pluchon ont eu la grande douleur de perdre leur père, M. Julien Pluchon, appelé à Dieu le 25 mai.

Nous les assurons de notre sincère sympathie et leur adressons nos sentiments de condoléance.

Syndicat de l'Aiguille

Promenade Annuelle

La promenade des deux sections du Syndicat de l'Aiguille est fixée au dimanche 20 juillet, pour Varades, Saint-Florent et le Marillais.

Départ gare Orléans à 6 h. 12, messe à l'église paroissiale de Saint-Florent, déjeuner champêtre si le temps le permet, l'après-midi, excursion à Notre-Dame du Marillais.

Le soir, retour gare de Varades à 19 h. 1/2, arrivée à Nantes à 20 h. 55.

Nous recommandons à nos syndiquées de ne pas attendre au dernier moment pour se faire inscrire et de passer au plus vite chez Mlle Morandau, présidente de la section Sainte-Anne, 6, rue du Couëdic et chez Mlle Cléminot, présidente de la Section Sainte-Marie, rue du Trépiéd.

La Secrétaire.

Fête Patronale de la Section Sainte-Anne

La section Sainte-Anne célébrera sa fête patronale le samedi 26 juillet, à Saint-Nicolas ; messe de communion à 7 heures, chant par les chanteuses du Syndicat, allocation par M. l'abbé Olivier, vicaire à Saint-Nicolas.

Le dimanche 27, à 16 h. 1/2, salut du Très Saint Sacrement à la chapelle du Martray, rue du Trépiéd.

A 17 heures, réunion de clôture au siège social, 6, rue de Bel-Air. Lecture des rapports de fin d'année.

Séance du 18 Mai

DONNEE PAR LA SECTION Ste-MARIE

Le dimanche 18 mai, les jeunes filles du Syndicat Sainte-Marie donnaient leur Séance Récréative, salle du Chapeau-Rouge. La salle était comble, beaucoup de spectateurs durent rester debout et plusieurs furent obligés de partir faute de trouver des places.

Nos charmantes actrices répondirent à la confiance qu'on leur témoignait et leur succès peut compter comme le meilleur de ceux qu'elles ont déjà obtenus. Des applaudissements partaient à chaque instant.

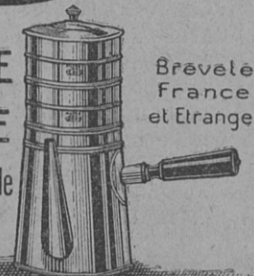
Cette fête comportait 2 pièces : « Le Mys-

POUR VOTRE CAFÉ

servez vous du

Cof's

DOUBLE
FILTRE
Interchangeable



Breveté
France
et Etranger

25% d'ÉCONOMIE

POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE :
ÉCRIRE A M. PINARD & FILS, 2^{me}, RUE RICHER - NANTES

R. C. Nantes 410 B

tère de Sainte-Cécile », drame sacré en trois actes et apothéose, et « La Marquise de Carabas », opérette comique. Je ne saurais oublier l'artiste qui comme intermède a joué « L'Anglaise ». Les rires répétés de l'assistance ont dit assez comme elle s'en est bien acquittée.

Nos sincères remerciements avec nos félicitations aux artistes qui ont tant intéressé les spectateurs, qui tous ont demandé une seconde représentation.

La Secrétaire.

SAINT-NAZAIRE

PROMENADE SYNDICALE

Le 25 mai, les Syndicats des Dames Employées et Ouvrières, malgré le temps incertain du matin se réunissaient pour leur promenade annuelle qui s'est faite en auto jusqu'à Sainte-Marguerite. Au départ nous avons entonné « l'Ave Maris Stella » puis chanté des cantiques, aussi le temps passa-t-il très rapidement.

Une fois descendues de l'auto, nous nous rendimes à Pornichet par la côte. Ce coin est vraiment pittoresque. Nous avons bien eu quelques averses, mais tout le monde prit gaiement la chose et à 10 h. 1/2, nous arrivâmes au Vieux Pornichet.

La marche ayant aiguisé les appétits on se mit à déjeuner. Chacune ayant apporté ses provisions ce fut un repas champêtre et fort gai.

Les forces réparées nous nous sommes dirigées vers la chapelle, le soleil se montrait radieux, aussi avons-nous remercié le Bon Dieu et demandé de bénir nos syndicats et de faire fructifier les efforts de chacun.

Nous nous sommes rendues ensuite à la plage et là, deux groupes se sont formés ; les unes sont restées jouir de la plage en se reposant et les autres plus courageuses sont allées dans le bois d'Amour. A quatre heures nous nous retrouvions toutes pour goûter, puis il fallut songer au départ. Les genêts en fleurs, les pâquerettes, les coquelets nous invitait à la cueillette, chacune fit ample provision. Puis le retour en auto s'effectua rapidement.

Nous nous séparâmes toutes, enchantées de notre journée, n'ayant qu'un désir, recommencer l'année prochaine et être plus nombreuses.

POITIERS

ELECTIONS POUR LES PUPILLES ?
DE LA NATION

Les trois candidats présentés, Mme Métais, MM. Tabin et Deveaud, ont été élus le 6 avril, membres de l'Office départemental des Pupilles de la Nation.

Nes félicitations à nos amis de Poitiers.

Le Gérant : GUSTAVE PRESSENSÉ.

Maison LEGLAS-MAURICE

LEGLAS-MAURICE & JAMIN

SUCCESSIONS

Téléph. 4.81 - 9 & 11, Rue de Briord, NANTES - Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE - MEUBLES A BON MARCHÉ - Rideaux - Literie - Tapis

Manufacture au Mont-Goguet